



Analyse de l'encadrement à Météo-France et au ministère

La réflexion en cours sur l'avenir de l'encadrement et en particulier des corps d'ingénieurs des travaux du ministère (environ 10 000 personnes) est l'occasion de revoir l'ensemble des attributions des agents. En terme d'organisation et de répartition des responsabilités les schémas actuels ne correspondent plus au niveau de formation des agents.

En 2013 on comptait à Météo-France et par comparaison à la DGAC :

Météo-France	3 364 agents au total	187 IPEF	833 ITM	1 708 TSM
DGAC	11 793 agents au total	148 IPEF	674 IEEAC	1 767 TSEEAC

Depuis les années soixante-dix une crise récurrente a précipité dans la fonction publique des personnes dont le niveau d'étude est souvent bien supérieur au niveau requis du concours d'entrée. Ce phénomène s'est trouvé amplifié par le nombre croissant d'étudiants au niveau universitaire ou dans les grandes écoles. Dès lors il n'est pas rare qu'un technicien supérieur possède, dès l'entrée en école de formation, une licence, une maîtrise voire un diplôme d'ingénieur. De plus l'évolution des techniques implique par le biais de la formation continue une constante progression du niveau de compétence des agents. Par exemple certains élèves ingénieurs des travaux peuvent compléter leur formation par un doctorat.

La dichotomie des savoirs sur laquelle la structuration actuelle des corps pouvait sembler logique n'est plus pertinente. Peut-on encore gérer les carrières des agents sans tenir compte de l'évolution générale de leur niveau de formation initiale ou au cours de leur carrière ?

Les TS acquièrent de nouvelles responsabilités (en particulier techniques mais également en terme de management) auparavant dévolues au IT. Dans l'avenir les TS occuperont de plus en plus des fonctions opérationnelles et de gestion d'équipe. Il en est de même pour certaines fonctions tenues par des IPEF transférées aux IT. Les IT voient l'offre de fonctions techniques s'amenuiser petit à petit et sont portés de plus en plus vers les fonctions de management et d'expertise. Les corps qui encadrent changent.

La situation des IT est de plus en plus liée à celle des IPEF. Dès lors, la séparation de l'encadrement en deux corps d'ingénieurs n'est plus pertinente tant du point de vue des connaissances que de celui des responsabilités. De plus, dans le cadre d'une telle évolution il paraît nécessaire d'inclure également dans la réflexion sur l'encadrement, les corps administratifs dont la problématique de management peut rejoindre (en tout cas sur certains postes) celle des ingénieurs.

Pour simplifier la structure par corps et pour offrir aux ingénieurs de véritables perspectives en terme de responsabilité, de mobilité et de diversité de fonctions, une fusion aboutissant à deux corps techniques (Ingénieurs et Technicien Supérieurs) serait une solution comprenant également des passerelles entre ces corps, sous forme de la fongibilité par exemple (sous la condition : à même travail, même salaire). Cette évolution permettrait, toujours sans remettre en cause la structure par corps, de répondre à la fois à l'évolution croissante de la demande sociétale vis à vis des services publics et de prendre en compte l'évolution des savoirs au sein de la société et donc de celle des agents de la fonction publique.